

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Arrêté du 27 décembre 2016 portant approbation des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du Code de l'environnement et modification de plusieurs arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

Depuis le 1er Janvier 2018, la réglementation prévoit l'obligation de vérification des compétences des intervenants à proximité des réseaux, qui doivent posséder une « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux » (AIPR).

PUBLIC CONCERNE

- Personnel du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre.
- Responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux

PRE-REQUIS

- Maîtrise de la langue française
- Maîtrise minimale de l'outil informatique

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances sur la réglementation DT-DICT liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Acquérir les connaissances du Guide Technique.
- Identifier les risques métier pour adapter des méthodes de travail.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

CONTENU :

• **Le contexte et la réglementation**

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire.
- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux.
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents

• **Les procédures pour le responsable de projet avant chantier :**

- Le formulaire DT : Guichet Unique et projet.
- L'analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux, classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge...
- La clause dans les marchés et DCE.
- Le marquage et piquetage.
- Les compétences des personnels.

• **Respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux cités dans l'arrêté prévu à l'article R.554-29 du code de l'environnement**

• **Vérifier l'adéquation entre les besoins et le matériel à disposition**

• **Les procédures exécutants avant les chantiers**

- Le formulaire DICT.
- L'analyse des réponses du DCE et du marché.

- Les compétences des personnels.
- L'application du Guide technique.
- La lecture des indices et des affleurants.
- Les travaux sans tranchée.

• **Les procédures et actions à réaliser au cours du chantier**

- Le constat d'arrêt ou de sursis.
- Le constat de dommage
- Les opérations sur chantiers.

METHODE PEDAGOGIQUE

La formation se déroulera en Blended-Learning : l'apprenant bénéficiera d'un temps d'apprentissage sur notre plateforme numérique et passera ensuite le test en présentiel.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Tablette mise à disposition des participants le temps de passer leur test
- Documentation remise aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation

- Vérification des acquis par des tests durant la formation, préparant au test final
- Examen de compétences national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) à partir de tablettes numériques fournies par l'organisme de formation ou sur postes informatiques du client.

INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels et habilité AIPR.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est reconnu Centre d'Examen AIPR par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

VALIDATION DE LA FORMATION

La formation est validée lorsque le stagiaire a réussi le test final sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)

Une attestation de réussite à l'examen est remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01

DUREE FORMATION

L'apprenant a 30 jours pour effectuer les modules.
Durée globale des modules : 13 heures.
Durée évaluation : 1 heure

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences doit être réalisé tous les 5 ans

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 1 personne

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.

